



# Entre Deux

Supplément d'informations municipales

Entre Deux - Semaine 7, du 14 février au 20 février 2022

## FLASH INFO

### Maraîchage

Nous vous avons informés du changement de Maraîcher, la Sté Chatelain ayant décidé d'arrêter pour des questions de rentabilité. Maraîchère installée depuis 3 ans sur une petite parcelle à Moussy le vieux, Véronique Massat a repris les 3,5 ha de Moussy le Neuf depuis le 1 janvier 2022 afin de poursuivre la fourniture en légumes bio, circuits courts et production locale pour : le restaurant scolaire de Moussy le Neuf et les particuliers qui pourront s'approvisionner aux casiers près de la poste dès que les premiers légumes auront poussé.

On parle de bio mais qu'y a-t-il derrière ce terme et comment cela est-il contrôlé ? D'une façon très générale, cela veut dire qu'il n'est plus utilisé d'engrais chimiques, de produits de traitement de synthèse pour désherber, etc

Le label « bio » est donné par un organisme indépendant ; pour nous c'est « Ecocert » qui contrôle la provenance des graines, le plan de culture, la provenance du terreau et fumier utilisés, qui vérifie sur place que les modes opératoires correspondent bien aux critères de la qualification « bio »

Ecocert est passé cette semaine pour le renouvellement de la certification et a donné un avis favorable sur Moussy le Neuf « au jardin des vignettes » déjà certifié sur Moussy le Vieux.

### Collèges

Une réunion s'est tenue sur place cette semaine pour voir l'avancement des travaux de la plateforme du collège provisoire dont le permis de construire sera déposé d'ici fin février.

### Démarchage à domicile

Attention une vague de démarcheurs passe actuellement sur Moussy. Soyez vigilants car ces personnes ne sont pas cautionnées par la mairie.

**Bernard RIGAULT, Maire de Moussy Le Neuf**

## INFORMATIONS

### Bourse au permis de conduire



Votre mairie soutient les candidats au permis de conduire. En échange de leur participation à des Travaux d'Intérêts Généraux organisés par les Services Techniques, la mairie prend en charge 65% du permis de conduire. Ce dispositif est à

l'attention des jeunes moussignols à partir de 16 ans. Le dossier de demande de prise en charge est disponible à l'accueil de la mairie. Le boursier s'engage à passer son code dans l'année qui suit l'obtention de la bourse. Pour 2022, 5 dossiers sont pris en charge par la commune.

### Rappel : Inscription rentrée scolaire

Vous avez jusqu'au 18 mars 2022 pour procéder à l'inscription de vos enfants pour la rentrée scolaire 2022-2023. Nous avons dans le précédent E2 indiqué **une**



**URL ?** erronée. Voici la bonne adresse internet pour télécharger les documents : <https://www.moussy-le-neuf.fr/scolarite%20enseignement.aspx>. Vous pouvez aussi venir à l'accueil de la Mairie.

### Coupure ENEDIS

En raison de travaux, ENEDIS procédera à des coupures électriques :

-> **VENDREDI 18 FEVRIER de 9h à 13h** sur le quartier des 22 Arpents,

-> **JEUDI 24 FEVRIER 2022** sur le quartier CHEMIN DU BOIS, habitations : 17 au 23, 26, 27 et 35.

## EMPLOI / FORMATON

### Paris Emploi Jeunes

Salon pour PARIS POUR L'EMPLOI DES JEUNES, lundi 7 mars 2022 de 10h à 17h, Grand Halle de la Villette. Renseignements : [www.carrefoursemploi.org](http://www.carrefoursemploi.org) ou 01 53 95 15 10.

## AMENAGEMENT

### **Construction Aubépinés**

La commune, répondant à l'obligation de production de logement locatif social, va agrandir son parc de logements grâce au projet Aubépinés. Le permis de construire relatif à ce projet mené par le bailleur social CLESENCE a été accordé en 2017 avant d'être modifié en 2021. Ainsi, ce sont 23 logements qui seront construits dont : un logement de type T1, dix logements de type T2, dix logements de type T3 et deux logements de type T3 duplex. La volonté de la municipalité a été de veiller à ce que les spécificités architecturales moussinoises soient respectées, en témoigne l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France sur ce permis de construire. La réception de ces constructions est prévue pour la fin de l'année 2022 ou le début de l'année 2023.



## VILLES ET VILLAGES FLEURIS

### **Réaménagement des massifs**

Dans le cadre du concours national des villes et villages fleuris 2022, la commune va procéder au réaménagement de certains massifs vieillissants constitués d'arbustes trop volumineux. Ils vont être remplacés par des vivaces, graminées et autres végétaux, dans le but de promouvoir l'embellissement de notre commune pour le passage du jury national du CNVVF pour espérer l'obtention de la 4<sup>ème</sup> fleur cette année. Les travaux commenceront par le bas de la Rue Lampezard, la Rue de la Parière, Rue Papegeay, Avenue des Echabots et Rue de la Mothe.



## SIGIDURS

### **L'autotest, dans quelle poubelle le jeter ?**

Ce déchet ne fait pas partie de la famille des emballages. Il se jette dans la poubelle à couvercle gris ou la borne dédiée aux ordures ménagères. Il sera incinéré avec les ordures ménagères dans le centre de valorisation énergétique et produira de l'électricité et du chauffage pour l'équivalent de 15 000 logements.

## CARPF

### **Parlez-nous de votre alimentation...**

La communauté d'agglomération de Roissy Pays de France se lance dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet a pour but la mise en place d'actions permettant une agriculture et une alimentation plus durable, mais aussi de proximité et enfin, accessible à tous.

Afin de préparer ce projet, une enquête est en ligne (10 minutes environ) ouverte jusqu'au 11 mars



2022 afin de mieux comprendre vos habitudes, mais aussi vos attentes en termes d'alimentation. N'hésitez pas à y participer. Vos réponses sont confidentielles et anonymes. Pour plus d'informations allez sur [roissypaysdefrance.fr](http://roissypaysdefrance.fr)

## SECURITE ROUTIERE

### **Un nouveau radar pédagogique**

Bien loin de vouloir sanctionner le contrevenant, nous souhaitons tout d'abord lui faire prendre conscience de son attitude dangereuse à conduire au-delà des limitations de vitesse. C'est une prise de conscience collective que nous devons tous avoir pour rendre nos axes routiers sans danger.



Pour cela, nous venons d'installer à l'entrée de Moussy Le Neuf, après le rond-point en venant de Moussy le Vieux, un nouveau radar dit « PEDAGOGIQUE ». Il va vous indiquer la vitesse à laquelle vous roulez en entrant dans Moussy Le Neuf. Au dessus de 50 km/h, qui est la vitesse réglementaire, il vous affichera un pictogramme « DANGER », Nous comptons sur vous pour ne pas afficher ce dernier. Bonne route à toutes et tous.

## CAS D'URGENCE



Dentistes de garde : **08 92 23 11 28**

Médecins de garde et Smur : **15**

Pharmacie de garde : **voir à la pharmacie.**

Gendarmerie : **01.60.03.00.19**

Police intercommunale : **01.34.31.31.21**

Pompiers : **18** (téléphone fixe) **112** (portable)

Urgence Sécurité Gaz : **0 800 47 33 33**

Taxi/VSL : **06 07 76 59 45**

### **Emplacements défibrillateurs :**

-> **Entrée de la salle de l'Érable, rue de l'Érable,**

-> **Complexe du Chêne, portillon écoles/gymnase**

-> **Salle Jeanne d'Arc, cour arrière-mairie,**

-> **Résidence Séniors Autonomes / maison commune,**

-> **Factory, face à Intermarché.**